Revêtement de cadre interne - Finition noire

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 07-07-2017 Date de révision: 07-07-2017 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	Revêtement de cadre interne - Finition
Code du produit		noire : 15275Z - CAN
Groupe de produits	:	Produit commercial
Autres moyens d'identification	:	Indisponsible

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

Fournisseur
The Easthill Group, Inc./The Eastwood Company
263 Shoemaker Road
19464 Pottstown, PA - United States
T 610-705-5422 - F 610-323-6268

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800-424-9300
Chem-Trec

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Aérosols inflammables, Catégorie 1	H222
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H336
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	H373
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3	H402
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3	H412

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :

Mention d'avertissement (GHS-CA) : Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :
H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H402 - Nocif pour les organismes aquatiques
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS-CA) :
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P405 - Garder sous clef
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans ...

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune identifié.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Éther Diméthylique	Oxibismethane	(n° CAS) 115-10-6	30 - 60	Gaz inflammable 1, H220 Gaz sous pression (Dissous), H280
Acétone	L'acétone, le propan-2-one, la propanone	(n° CAS) 67-64-1	10 - 30	Liquide inflammable 2, H225 Irritation de l'oeil 2A, H319 STOT SE 3, H336
n-Hexane	dipropyl / gettysolve-B / hex (=normal-hexane) / hexane, anhydrous / hexane,pure grade / Hexanes / hexyl hydride / n-caproylhydride / n-hexane / n-hexyl hydride / normal-caproyl hydride / normal-hexane / normal-hexyl hydride / skellysolve B / solvent hexane	(n° CAS) 110-54-3	1 - 5	Liquide inflammable 2, H225 Peau Irrit. 2, H315 Toxicité pour la reproduction 2, H361 STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Toxicité d'aspiration 1, H304 Chronique aquatique 2, H411
Lumière solvant aromatique Naphta	Solvent naphtha (petroleum), light arom., Low boiling point naphtha - unspecified, [A complex combination of hydrocarbons obtained from distillation of aromatic streams. It consists predominantly of aromatic hydrocarbons having carbon numbers predominantly in the range of C8 through C10 and boiling in the range of approximately 135°C to 210°C (275°F to 410°F).] Petroleum distillates, n.o.s. / Solvent naphtha (petroleum), light arom.	(n° CAS) 64742-95-6	1 - 5	Liquide inflammable 3, H226 Toxicité d'aspiration 1, H304 Aquatic Acute 3, H402
Methyl n-Propyl Ketone	AI3-32118 / ethyl acetone (=2-pentanone) / FEMA No 2842 / methyl propyl ketone / Methyl propyl ketone / methyl-normal-propyl ketone / methyl-n-propyl ketone / MPK (=methyl propyl ketone) / pentan-2-one	(n° CAS) 107-87-9	1 - 5	Liquide inflammable 2, H225 Toxicité aiguë 4 (Oral), H302 Irritation de l'œil 2, H319
Toluène	Toluene ANTISAL 1A / benzene, methyl- / benzyl hydride / CASWELL no 859 / CP 25 / formula No 06500 / methacide / methane, phenyl- / methylbenzene / phenylmethane / reference fuel, toluene / retinaphtha / solvent toluene / solvesso toluene / tol / Toluene / toluene chromasolv / toluene pestanal / toluene regen / toluene spectranal / toluene, nitration grade / toluene, pure / toluene, reference fuel / tolunol / toluol oil / toluole / tolu-sol	(n° CAS) 108-88-3	1 - 5	Liquide inflammable 2, H225 Peau Irrit. 2, H315 Toxicité pour la reproduction 2, H361 STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Toxicité d'aspiration 1, H304 Aquatic Acute 2, H401

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Acétate de méthyle	acetate of methyl / acetic acid methyl ester / acetic acid, methyl ester / devoton / ethyl ester of monoacetil acid / Methyl acetate / methyl acetate, anhydrous / methyl acetic ester / methyl ester acetic acid / methyl ethanoate / tereton	(n° CAS) 79-20-9	1 - 5	Liquide inflammable 2, H225 Irritation de l'oeil 2A, H319 STOT SE 3, H336
Chloro-4-benzotrifluorure	(para-chlorophenyl)trifluoromethane / (p-chlorophenyl)trifluoromethane / 1-chloro-4(trifluoromethyl)benzene / 4-chloro-1-trifluoromethylbenzene / 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluene / 4-chlorobenzotrifluoromethylbenzene / alpha,alpha,alpha-trifluoro-4-chlorotoluene / benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- / Chlorobenzotrifluorides / p-(trifluoromethyl)chlorobenzene / para-(trifluoromethyl)chlorobenzene / para-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluene / para-chlorobenzotrifluoride / para-chlorobenzylidynetrifluoride / para-chlorotrifluoromethylbenzene / para-trifluoromethylphenylchloride / PCBTF (=para-chlorobenzylidynetrifluoride) / p-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluene / p-chlorobenzotrifluoride / p-chlorobenzylidynetrifluoride / p-chlorotrifluoromethylbenzene / p-trifluoromethylphenylchloride	(n° CAS) 98-56-6	1 - 5	Liquide inflammable 3, H226 Peau Irrit. 2, H315 Irritation de l'oeil 2A, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 2, H401 Chronique aquatique 2, H411
Carbonate de diméthyle	carbonic acid dimethyl ester / carbonic acid, dimethyl ester / dimethyl carbonate / Dimethyl carbonate / methylcarbonate	(n° CAS) 616-38-6	1 - 5	Liquide inflammable 2, H225
Noir de Carbone	Acétylène noir, Canal noir, Lampe noir	(n° CAS) 1333-86-4	0,1 - 1	Cancérogène 2, H351

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après inhalation : Une surexposition prolongée ou répétée est anesthésique. Peut causer une irritation des voies respiratoires, ou aiguë dépression du système nerveux caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, une démarche chancelante, la confusion ou la mort. Irritation des muqueuses, toux et dyspnée sont également possibles.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation de la peau . Un contact répété peut provoquer un dessèchement ou desquamation de la peau . Peut provoquer une réaction plus grave si confiné à la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : En raison d'être d'un aérosol, le produit ne se prête pas à l'ingestion . L'ingestion se produit, il peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche, Thorat et tractus gastro-intestinal entraînant des vomissements et / ou des crampes . Aspriation de vomi dans les poumons peut causer une inflammation et possible pneumonie chimique, bronchopneumonie ou oedème pulmonaire.

Symptômes/effets après administration intraveineuse : Aucun effet connu.

Symptômes chroniques : Aucun effet chronique connu.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	:	Aucune donnée disponible.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	:	Traitement symptomatique.
Antidote	:	Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	:	jet d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Danger d'explosion	:	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
Protection en cas d'incendie	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Évacuer la zone. Ecarter toute source d'ignition.
Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	EN 420. EN 166.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	:	Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	:	Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	:	Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les aporisateur. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	:	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	:	Se conformer aux réglementations en vigueur. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Conditions de stockage	:	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
Produits incompatibles	:	Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.
Matières incompatibles	:	matières combustibles.
Chaleur et sources d'ignition	:	TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources d'ignition. sources de chaleur.
Lieu de stockage	:	Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

n-Hexane (110-54-3)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	CNS impair; neuropathie périphérique; oeil irr; peau; BEI
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1800 mg/m³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	500 ppm

Acétone (67-64-1)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	250 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	500 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	oeil irr; CNS impair; BEI
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	2400 mg/m³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
Canada (Québec)	VECD (ppm)	500 ppm

Toluène (108-88-3)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	150 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Perte visuelle; Reproduction féminine;
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200
USA - OSHA	OSHA PEL (Ceiling) (ppm)	300 ppm
USA - OSHA	Remarque (OSHA)	(2) See Table Z-2.
Canada (Québec)	VECD (ppm)	50 ppm

Methyl n-Propyl Ketone (107-87-9)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	250 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Pulm func; oeil irr
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	700 mg/m³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	200 ppm
Alberta	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Ontario	OEL STEL (ppm)	150 ppm

Acétate de méthyle (79-20-9)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	250 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	oeil & URT irr
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	610 mg/m³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm

Noir de Carbone (1333-86-4)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	3 mg/m³
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Bronchite
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	3,5 mg/m³
Canada (Québec)	VEMP (mg/m³)	3,5 mg/m³
Alberta	OEL TWA (mg/m³)	3 mg/m³
Ontario	OEL TWA (mg/m³)	3 mg/m³

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

EN 166. EN 420.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Aucun renseignement disponible

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Aucune donnée disponible
Couleur	:	Noire
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	> -114 °C
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	> 55 °C
Point d'éclair	:	> -27 °C
Température d'auto-inflammation	:	225 °C
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol extrêmement inflammable
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	0,886 g/cm³
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Limites d'explosivité	:	0,8 - 24,5 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV	:	44,065 % wt
Groupe de gaz	:	Presse. Gaz (Diss.)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	:	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	:	Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

Matières incompatibles	:	Agents oxydants puissants. Pentafluorure de brome. acides forts. T-butoxyde de potassium. Bases fortes. acide chromique.
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	:	Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	:	Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	:	Non classé

Éther Diméthylique (115-10-6)	
CL50 inhalation rat (ppm)	164000 ppm/4h (RTECS)

n-Hexane (110-54-3)	
DL50 orale rat	29700 mg/kg (RTECS)
DL50 cutanée lapin	> 3350 mg/kg de poids corporel (ChemInfo)
CL50 inhalation rat (ppm)	38500 ppm/4h (ChemInfo)

Acétone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg (ECHA)
DL50 cutanée lapin	20000 mg/kg (IUCLID)
CL50 inhalation rat (mg/l)	76 mg/l/4h (Lit.)

Chloro-4-benzotrifluorure (98-56-6)	
DL50 orale rat	13000 mg/kg (Substances Dangereuses Banque de Données)
CL50 inhalation rat (mg/l)	33 mg/l/4h (Substances Dangereuses Banque de Données)

Lumière solvant aromatique Naphta (64742-95-6)	
DL50 orale rat	8400 mg/kg (RTECS)
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg (ChemInfo)
CL50 inhalation rat (ppm)	3670 ppm/4h (Bibliographie)

Toluène (108-88-3)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Lit.)
DL50 cutanée lapin	12124 mg/kg (IUCLID)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h (Rat; Etude de la littérature)
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	28,1 mg/l/4h (IUCLID)

Methyl n-Propyl Ketone (107-87-9)	
DL50 orale rat	3020 mg/kg (ChemInfo)
DL50 cutanée lapin	6500 mg/kg (RTECS)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 25,5 mg/l/4h (Sigma-Aldrich)
CL50 inhalation rat (ppm)	2000 ppm/4h (ChemInfo)

Acétate de méthyle (79-20-9)	
DL50 orale rat	6970 mg/kg (Bibliographie)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (RTECS)
CL50 inhalation rat (ppm)	16000 - 32000 (ChemInfo)

Carbonate de diméthyle (616-38-6)	
DL50 orale rat	13000 mg/kg (RTECS)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (RTECS)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 140 mg/l/4h (IUCLID)

Noir de Carbone (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 15400 mg/kg (RTECS)
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg (RTECS)
CL50 inhalation rat (mg/l)	27 mg/l/4h (ChemInfo)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	:	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	:	Non classé

Revêtement de cadre interne - Finition noire	
Vaporizer	Aérosol

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	:	Aucune donnée disponible.
Symptômes/effets	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	:	Une surexposition prolongée ou répétée est anesthésique. Peut causer une irritation des voies respiratoires, ou aiguë dépression du système nerveux caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, une démarche chancelante, la confusion ou la mort. Irritation des muqueuses, toux et dyspnée sont également possibles.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation de la peau . Un contact répété peut provoquer un dessèchement ou desquamation de la peau . Peut provoquer une réaction plus grave si confiné à la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	:	En raison d'être d'un aérosol, le produit ne se prête pas à l'ingestion . L'ingestion se produit, il peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche, Thorat et tractus gastro-intestinal entraînant des vomissements et / ou des crampes . Aspriation de vomi dans les poumons peut causer une inflammation et possible pneumonie chimique, bronchopneumonie ou oedème pulmonaire.
Symptômes/effets après administration intraveineuse	:	Aucun effet connu.
Symptômes chroniques	:	Aucun effet chronique connu.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Nocif pour les organismes aquatiques.

n-Hexane (110-54-3)	
CL50 poisson 1	2,5 mg/l Fathead Minnow - 96h
CE50 Daphnie 1	3878 mg/l Puce d'eau - 48hr

Acétone (67-64-1)	
CL50 poisson 1	5540 mg/l 96h, Truite arc-en-ciel (Lit.)
CE50 Daphnie 1	12600 mg/l 48h, Puce d'eau (Lit.)
LOEC (aigu)	1700 mg/l EC5, 16h, Bactéries
NOEC (aigu)	530 mg/l 8d, Algues (IUCLID)

Chloro-4-benzotrifluorure (98-56-6)	
CL50 poisson 1	5,6 mg/l Crapet Arlequin - 96h
CL50 poissons 2	13,5 mg/l Truite arc-en-ciel - 24hr
CE50 Daphnie 1	3,68 mg/l (EC50; 48 h)

Lumière solvant aromatique Naphta (64742-95-6)	
CL50 poisson 1	18 mg/l (LC50)
CE50 Daphnie 1	21 mg/l (EC50)

Toluène (108-88-3)	
CL50 poisson 1	5,8 mg/l Truite arc-en-ciel - 96hr
CL50 autres organismes aquatiques 1	10 mg/l Puce d'eau - 72hr
CE50 Daphnie 1	6 mg/l Puce d'eau - 48hr

Methyl n-Propyl Ketone (107-87-9)	
CL50 poisson 1	1240 mg/l Fathead Minnow - 96h
CE50 Daphnie 1	> 110 mg/l Puce d'eau - 48hr
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 150 mg/l Puce d'eau - 72hr

Acétate de méthyle (79-20-9)	
CL50 poisson 1	250 - 350 mg/l Zebra Fish - 96h
CE50 Daphnie 1	1026,7 mg/l Puce d'eau - 48hr

Carbonate de diméthyle (616-38-6)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l Zebra Fish - 96h
CL50 poissons 2	1000 mg/l Ide Mélanote - 96hr
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l Puce d'eau - 48hr
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l Puce d'eau - 72hr

Noir de Carbone (1333-86-4)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l Zebra Fish - 96h
CE50 Daphnie 1	> 5600 mg/l Puce d'eau - 24hr
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 10000 mg/l Puce d'eau - 72hr

12.2. Persistance et dégradabilité

Éther Diméthylique (115-10-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité 7% / 28 days.

n-Hexane (110-54-3)	
DThO	3,52 g O^2/g substance
DBO (% de DThO)	0,63 (Etude de la littérature)

Acétone (67-64-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité 90% / 28 jours.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,43 g O^2/g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,92 g O^2/g substance
DThO	2,2 g O^2/g substance
DBO (% de DThO)	0,872 (20 jours; Etude de la littérature)

Chloro-4-benzotrifluorure (98-56-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradabilité dans l'eau: pas de données disponibles.

Lumière solvant aromatique Naphta (64742-95-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

Toluène (108-88-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Low potential for adsorption in soil.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	2,15 g O^2/g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,52 g O^2/g substance
DThO	3,13 g O^2/g substance
DBO (% de DThO)	0,69

Methyl n-Propyl Ketone (107-87-9)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité 70% / 28 days.
DBO (% de DThO)	0,43

Acétate de méthyle (79-20-9)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité 70% / 28 days.
Demande chimique en oxygène (DCO)	1511,8 mg/g
DThO	1510 mg/g

Carbonate de diméthyle (616-38-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité 86% / 28 jours.
Demande chimique en oxygène (DCO)	756 mg/g

Noir de Carbone (1333-86-4)	
DThO	N'est pas applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Éther Diméthylique (115-10-6)	
Log Pow	0,1 (Valeur expérimentale; 0.07; QSAR; KOWWIN; 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (log Kow < 4).

n-Hexane (110-54-3)	
BCF poissons 1	501,187 (BCF; Autre; Pimephales promelas)
Log Pow	3,9
Log Koc	2,17
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation (500 ≤ BCF ≤ 5000).

Acétone (67-64-1)	
BCF poissons 1	0,69 (BCF)
BCF autres organismes aquatiques 1	3 (BCF; BCFWIN)
Log Pow	-0,24 (Test data)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

Chloro-4-benzotrifluorure (98-56-6)	
Log Pow	3,6
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (log Kow < 4).

Lumière solvant aromatique Naphta (64742-95-6)	
Log Pow	> 3

Toluène (108-88-3)	
BCF poisson 2	90 (BCF; 72 h; Leuciscus idus; Système statique; Eau fraiche)
Log Pow	2,73 (Valeur expérimentale; Autre; 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

Methyl n-Propyl Ketone (107-87-9)	
BCF autres organismes aquatiques 1	3
Log Pow	0,91 (Date de test)
Log Koc	Koc,74; Valeur estimée; log Koc; 1.87; Valeur estimée
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (log Kow < 4).

Acétate de méthyle (79-20-9)	
BCF poissons 1	< 1 (BCF)
Log Pow	0,18
Log Koc	0,68
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

Carbonate de diméthyle (616-38-6)	
Log Pow	0,23
Log Koc	0,917
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

Noir de Carbone (1333-86-4)	
Log Pow	1,09
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Éther Diméthylique (115-10-6)	
Tension de surface	0,02 N/m (-40 °C)
Log Pow	0,1 (Valeur expérimentale; 0.07; QSAR; KOWWIN; 25 °C)

n-Hexane (110-54-3)	
Tension de surface	0,018 N/m (25 °C; 1 g/l)
Log Pow	3,9
Log Koc	2,17

Acétone (67-64-1)	
Tension de surface	0,0237 N/m
Log Pow	-0,24 (Date de test)

Chloro-4-benzotrifluorure (98-56-6)	
Log Pow	3,6

Lumière solvant aromatique Naphta (64742-95-6)	
Log Pow	> 3

Toluène (108-88-3)	
Tension de surface	0,03 N/m (20 °C)
Log Pow	2,73 (Experimental value; Other; 20 °C)

Methyl n-Propyl Ketone (107-87-9)	
Log Pow	0,91 (Test data)
Log Koc	Koc,74; Estimated value; log Koc; 1.87; Estimated value

Acétate de méthyle (79-20-9)	
Tension de surface	0,024 N/m (20 °C)
Log Pow	0,18

Acétate de méthyle (79-20-9)	
Log Koc	0,68

Carbonate de diméthyle (616-38-6)	
Log Pow	0,23
Log Koc	0,917

Noir de Carbone (1333-86-4)	
Log Pow	1,09
Écologie - sol	Pas toxique pour les plantes. Non toxique pour les animaux.

12.5. Autres effets néfastes

GWPmix commentaire : Aucun effet connu avec ce produit .

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Déchets industriels.
Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

TMD

UN-No. (TDG) : UN1950
TMD Classe Primaire de Danger : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables
Description document de transport : UN1950 Aérosols, quantité limitée, 2.1
Désignation officielle pour le transport (TMD) : Aérosols, quantité limitée

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

DOT

DOT NA no. : UN1950
N° ONU (DOT) : 1950
Description document de transport : UN1950 Aérosols, quantité limitée, 2.1
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Aérosols, quantité limitée
Sélection du champ "Contient déclaration" :
Classe (DOT) : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammable 49 CFR 173.115
Dangereux pour l'environnement : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1950
Description document de transport (IMDG) : UN 1950
Classe (IMDG) : 2.1 - Gaz inflammables

IATA

N° UN (IATA) : 1950
Description document de transport (IATA) : UN 1950
Classe (IATA) : 2.1 - Gaz: Inflammable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Toluène (108-88-3)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Methyl n-Propyl Ketone (107-87-9)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Éther Diméthylique (115-10-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

n-Hexane (110-54-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Acétone (67-64-1)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Chloro-4-benzotrifluorure (98-56-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Lumière solvant aromatique Naphta (64742-95-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Toluène (108-88-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Methyl n-Propyl Ketone (107-87-9)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Acétate de méthyle (79-20-9)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Carbonate de diméthyle (616-38-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Noir de Carbone (1333-86-4)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 06-20-2017

Date de révision : 06-20-2017

Textes complet des phrases H:

H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit